



L'édito:

Parfois, il s'agit de mettre en place des « Trucs »... comme ça.

A cette époque, on devait acheter des chaises, c'était : la Décision. Mais, pour acheter des chaises, je préférais qu'on en discute avec tout le monde. Cela demandait du temps. Au lieu d'acheter des chaises en 24 h, il fallait trois semaines. Au moins, ça avait fait parler. Des chaises, c'est fait pour parler. Mais ça, tout le monde ne le comprend pas. Ça fait réfléchir sur le terme décision. Il y a des gens qui se prennent pour des décideurs. Il y a un truc dans la logique managériale où l'on fabrique des gestionnaires comme on fabrique des petits pains. Sauf que c'est moins bon. Il vaut mieux perdre huit jours pour acheter des chaises car ça soulève des quantités de choses au niveau des relations dans le groupe. La décision, c'est de l'ordre du sérieux. Le sérieux c'est une notion existentielle, c'est le sentiment d'exister, qui se travaille, qui s'acquiert, c'est une acquisition.

Alors, c'est du sérieux quand on se met en groupe pour discuter de l'achat des chaises ? Et, si elles ne sont pas solides ? Et, si elles se cassent ? Tant mieux, il y a un petit groupe atelier bricolage pour les réparer. Ça occupe bien. Ils réparent les chaises cassées, ça c'est du sérieux et redonne de la dignité à la souffrance psychotique, à l'angoisse des catastrophes de fin du monde. Et justement, l'angoisse, c'est de l'ordre du sérieux. C'est pour ça que la plupart des gens évitent le sérieux. Ils préfèrent acheter des chaises en série, plus solides... Pour comprendre quelqu'un, il faut comprendre tout ce qui se passe autour. C'est très intéressant de réparer les chaises cassées. C'est sur ce fond là qu'il est préférable de mettre 15 jours pour acheter des chaises plutôt que 48h. Il en est du : « Tenir Compte » de ce qui est en question dans le simplement « Bonjour, Bonsoir » .

Cette réflexion, je vous l'accorde, s'adresse au monde du handicap, aux esseulés, aux laissés pour compte, à ceux qui me sont chers, ces personnes venues d'ailleurs, allant nulle part. Mais n'est-ce pas là le renvoi de notre recherche identitaire ? **Gardons, créons des liens, construisons des ponts, inventons, réparons, et raccommodeons. C'est là me semble-t-il, que les actions, le tissage et les messages de notre petit village s'inscrivent.** Alors à nous de savoir les cultiver, pour les préserver en leur apportant grandeur et longévité.

Edito « hors normes... »

Bruno RAGOT Maire

Numéro 2 Juillet 2021 Sommaire

L'édito	01
Délégations - État civil	02
Eau	03
Les projets	04 - 05
Défense incendie	06 - 07
Boîtes à mots	08
Souvenance	09
Histoire et mémoires	10 - 11
Souvenirs - Sport	12
Généalogie	13
Ambroisie	14
Animaux	15
Nature- Santé	16 - 17
Infos	18
Détente	19
Vie quotidienne	20

Horaires Mairie

Les Mardis de 09 h - 12 h 30
et de 13 h 30 - 18 h

Les Jeudis de 09 h - 12 h 30

Coordonnées

580 rue Principale

39300 Châtelneuf

Tél : 03 84 51 61 97

Mail : chatelneuf.mairie@wanadoo.fr

Nomination des délégués aux divers organismes



a. Communauté de communes Champagne Nozeroy Jura :
Le maire : Bruno Ragot
Le premier adjoint : Stéphane Vannoz



e. P.N.R du Haut-Jura :
Titulaire : Pascal Fomine
Suppléant : Guillaume Blondeau



f. Communes forestières :
Titulaire : Jacques Girardot
Suppléant : Romain Viennot



b. S.I.V.O.S du Plateau :
Titulaires : Stéphane Vannoz
Juline Doucey
Suppléant : Benjamin Mittay



c. S.I.C.T.O.M :
Titulaire : Stéphane Vannoz
Suppléant : David Seiller



d. S.I.D.E.C :
Titulaire : Bruno Ragot
Suppléant : Romain Viennot



g- Syndicat intercommunal horticole et embellissement région Champagnole :
Titulaire : Stéphane Vannoz
Suppléant : Colette Humbert

Si vous avez des questions à poser aux différents délégués, vous pouvez le faire via le mail de la mairie.

2020 : le réseau d'eau nouveau est arrivé (dossier 2)

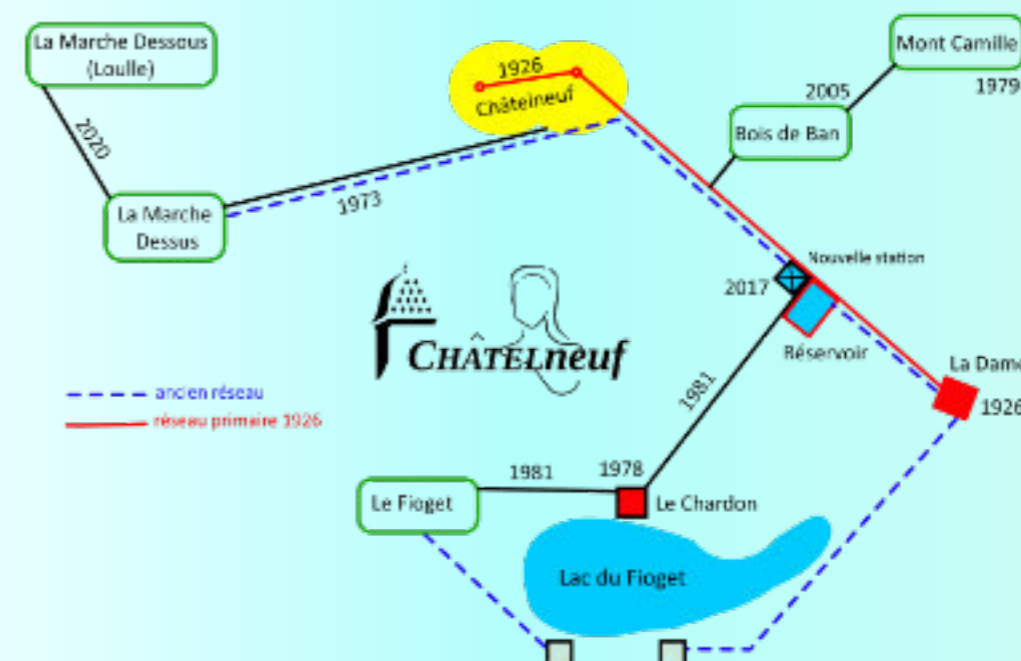
Rappelons-nous un peu ce passé, peu éloigné, où le verre d'eau grouillait de bactéries multiples et diverses. Certes, une eau buvable, surtout pour la constitution de nos aïeux, mais de nos jours difficile à assimiler sans faire appel à un médecin de campagne... Malgré une urbanisation importante depuis les années 90 où le monde agricole régresse, avec des résidences secondaires en augmentation, Châtelneuf décide d'accepter une coopération avec la commune de Loulle pour le raccordement de La Marche Dessous, fin 2020. Le projet porté par M. Xavier Racle, maire de Loulle consiste à raccorder les deux hameaux de La Marche le plus directement possible. En quelques semaines, les travaux sont réalisés car le terrain est très malléable. Comparativement, le projet de 2020 est 4 fois moins cher par rapport à 2016. La commune de Châtelneuf est d'accord sur le principe sans toutefois vouloir financer cette tranche. Loulle se doit de transmettre « le bébé » au Syndicat des eaux d'Illay par décision préfectorale. Châtelneuf ne fournira que l'eau pour une vente en gros au syndicat d'Illay (avec une limite maximale de vente) et ce dernier aura la gestion de l'approvisionnement du hameau de La Marche Dessous à partir de La Marche Dessus.

Pour protéger tous les acteurs du projet, une convention multipartite sera signée et, le calendrier ayant été respecté, l'eau a coulé en janvier 2021. L'entreprise de travaux publics Benetruy T.P. (Commenailles) est maître d'œuvre et le CD39 subventionne une petite partie de l'opération tout comme la DETR.

Ce qui résulte donc de ces transformations, outre un réseau neuf et plus dense, c'est l'agrandissement des périmètres de captages limités aux routes carrossables autour du lac du Fioget, périmètre dans lequel la surveillance des interventions agricoles (épandages) est accrue. Comme on peut le conclure, le lac du Fioget devient la pièce maîtresse du réseau d'eau. Avec le temps, et selon l'avenir climatique annoncé, le lac deviendra l'élément vital de notre commune. Les responsables communaux ont pris conscience de l'enjeu et envisagent parfois l'achat de parcelles forestières et foncières à proximité du lac comme une manière de concrétiser cette volonté.

Notre réseau a vu couler beaucoup d'eau et beaucoup d'encre. Espérons que ce qui était une affaire très secondaire proche du bricolage, devienne enfin une affaire qui marche !

Stéphane Vannoz



Etat civil

Décès :

- le 17 mars 2021 à Lons-le-Saunier à 66 ans

MONNET Claude Pierre Gilbert dit "Ricaïn"

- le 16 mai 2021 à Châtelneuf à 93 ans

BONGIRAUD Claude Louise, Veuve **BERTSCHY**

Avancement des projets communaux

Comme annoncé dans le bulletin précédent, les projets sont en train de naître selon le protocole communiqué en janvier dernier: Groupe de travail en commission - Réflexions et construction du projet - Rédaction de la fiche projet - Présentation et validation en conseil municipal - Inscription au budget - Envoi du projet pour demandes de subventions ciblées.

Le plan de relance national apporte une aide financière jusqu'au 31/12/2021, pour tout projet éligible, à hauteur maximale de 100 000 € HT. 33% sont financés par la communauté de communes, 33% par le département et le reste à charge par la commune.

La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) est un concours financier destiné aux communes ou aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) qui réalisent, en qualité de maître d'ouvrage ou non, des travaux d'investissements s'inscrivant dans le cadre de projets structurants pour le département. La dotation est variable entre 20 et 60% du montant HT des travaux.

Commission Eau et Environnement :

► Assainissement des bâtiments communaux :

Ancienne école, Mairie, Espace Syamour – Travaux réalisés par Entreprise ANDREY -

Dossier financé par le plan de relance : Montant global HT 32 293 € HT - Reste à charge communal : 10 764.34 € HT

► Démolition de la cabane de foot et renaturation du paysage :

(enlèvement des gravas et remise en état du terrain)- Travaux réalisés par OXYPUR pour démolition : 19 631 € HT et entreprise GRUT pour renaturation du terrain: 6300 € HT –

Dossier financé par le plan de relance : Montant global HT : 25 931€ avec un reste à charge communal de 8 557.23€HT

► Achat de parcelles pour une protection rapprochée des sources de captage :

Achat des parcelles proposées à la vente par les propriétaires: les parcelles A 141 et A 177 sont en cours d'acquisition pour un montant de 785€ TTC. Les parcelles boisées A 191 et A 192 situées à « La Culées » sont en cours d'acquisition pour un montant de 13 000€ TTC.

Commission Animation-Communication :

► Site internet communal :

En cours de construction avec Jordel Médias- Coût de la réalisation et mise en production : 1400€ HT – Montant annuel du nom du domaine + maintenance et hébergement du site = 500 € HT – La commission a défini les rubriques de recherches qu'elle souhaite voir sur le site. Le conseil municipal a validé le projet. La maquette est terminée. Il faut maintenant écrire les contenus des rubriques et sélectionner des photos pour alimenter les rubans photographiques.

► Transformation numérique :

Achat de matériel informatique destiné à l'espace public internet à l'Espace Syamour – Montant global HT: 7206 € – Demande de subvention en cours GIE-IMPA (Ingénierie Maintien à domicile des Personnes Âgées)

Commission

Urbanisme- Infrastructure- Accessibilité :

► Réfection de la voirie et des chemins :

Six lieux seront ouvragés : Accès aux containers de verre, Chemin des Charrières, Impasse du Chalet, Impasse du Bassevier, Chemin de la Marche, Impasse Mont Camille- Trois entreprises ont répondu : Eiffage, SJE et Roger Martin- Propositions techniques différentes : pour arbitrer, la commission prend l'attache du délégué de la communauté de communes qui oriente sur la proposition de Martin Roger : technique durable et moins coûteuse- Montant global HT= 49 934.50 € contre respectivement 86 026 € HT et 123 903 € HT avec Eiffage et SJE.

Le financement des travaux est aidé à hauteur de 25% du montant HT par la DETR : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux. Reste à charge communal : 37 450 € HT

► Chiffrages en cours :

• Réfection du toit de l'église :

Souhait d'attribuer les recettes des concessions à cette réfection. Partenariat avec la Fondation du Patrimoine pour l'aide à la collecte de dons. Plan de relance

• Réfection des petits bâtiments communaux :

Fermeture d'une partie de préau de la cour de la Mairie pour y créer une extension de l'atelier municipal + Changement des fenêtres de l'atelier existant + Toit de la salle des pompes + salle de bain de l'ancienne école

► Aménagement de l'Espace Syamour- suite de la présentation parue dans le bulletin n°1:

Le premier projet dont le retour d'aide au financement est validé dans le cadre du plan de relance à un coût global d'un montant de 64 600 € HT.

L'agence de courtiers en travaux « La Maison des Travaux » a pris en charge le projet, en assurant les négociations avec les entreprises d'artisans locaux, au regard du projet élaboré par l'équipe municipale, en établissant les devis et en proposant les plans du projet d'aménagement.



Le conseil municipal s'est positionné pour valider à l'unanimité les propositions négociées :

- Aménagement d'une cuisine attenante à la salle de réception et mise aux normes de sanitaires publics.
- Aménagement du bureau Espace Internet
- Réfection totale de l'installation électrique et remplacement des convecteurs par du matériel plus efficace.
- Changement des portes et huisseries : mise en place de matériaux isolants et sécurisés
- Amélioration de la sonorisation des pièces
- Accès aux personnes à mobilité réduite

A ce jour, les devis sont signés et les acomptes d'engagement payés.

L'employé communal aidé d'élus entreprendra prochainement la démolition de la cuisine/ cloison/ revêtements muraux du bureau. Les travaux de maçonnerie devront débu-

ter mi-juin avec une attention particulière pour conserver en état les salles de réception et de réunion pour les scrutins prévus les 20 et 27 juin.

► **Défense Incendie** – Projet à l'étude, pour une mise en place prévue en 2022- S'applique selon la réglementation en vigueur, en collaboration avec les instances du SDISS, de la DDT, et Natura 2000. Cf article pages 6/7.

Le chiffrage est en cours- Le financement est éligible au plan de relance.

► Circulation routière et sécurité

Vous avez été sollicités pour participer à la réflexion sur le sujet de la circulation dans le village. Vous avez été conviés à deux rassemblements sur le terrain pour échanger et enrichir les idées. Vous avez contribué à permettre de faire progresser le projet, et à ce jour les derniers chiffrages sont encore en cours :

L'équipe municipale s'est positionnée sur les principes suivants :

- ▷ Le marquage au sol par des bandes de rives pour réduire l'espace routier, pour aider les véhicules à se positionner sur les chaussées, et pour permettre aux piétons de marcher sur des zones dédiées sur tout le village.
- ▷ Limiter à 30 km/h l'espace du carrefour du bas du village avec des stop pour les voies secondaires desservant la rue Principale, un positionnement de l'arrêt du bus et deux passages piétons marqués au niveau de la fontaine.

▷ Aménager et limiter à 30 km/h le carrefour de l'église pour former un T entre la rue Principale et la route de Mont sur Monnet : en cours de chiffrage -

▷ Réduire la chaussée aux entrées de la rue Principale côté Pont de la Chaux et côté route de Mont Sur Monnet par des extravases fleuris.



Catherine Poinot

Il est à noter que la conjoncture économique fait que les délais d'interventions des entreprises sont plus longs, les matières premières sont manquantes, et le rétro planning prévu ne pourra être respecté indépendamment de notre volonté.

La Défense Incendie et la réglementation : un engagement municipal

« ...L'article L. 2213-32 du code général des collectivités crée la police administrative spéciale de la Défense Extérieure Contre Incendie (D.E.C.I.) placée sous l'autorité du maire. Le maire doit s'assurer de l'existence, de la suffisance et de la disponibilité des ressources en eau pour la lutte contre l'incendie, au regard des risques à défendre.

Les articles L. 2225-1, 2 et 3 au sein du chapitre « défense extérieure contre l'incendie » :

- définissent son objet : les communes doivent assurer en permanence l'alimentation en eau des moyens de lutte contre les incendies

- distinguent la défense extérieure contre l'incendie, d'une part des missions des services d'incendie et de secours et d'autre part des missions du service public de l'eau

- érigent un service public communal de la D.E.C.I.

- éclaircissent les rapports juridiques entre la gestion de la D.E.C.I. et celle des réseaux d'eau potable. Le service public de la D.E.C.I. ne doit pas être confondu avec le service public de l'eau. Ainsi, les investissements nécessaires pour alimenter en eau les poteaux et bouches d'incendie ne sont pas payés par les abonnés du service de l'eau, mais par le budget communal de la D.E.C.I.

- inscrivent cette compétence de gestion au rang des compétences communales...

- la conception de la D.E.C.I. par le maire (article R. 2225-4)

- le contenu et la méthode d'adoption du schéma communal (article R. 2225-5 et 6)

- les notions de contrôle des points d'eau incendie (évaluation de leurs capacités) sous l'autorité de la police spéciale de la D.E.C.I. (article R. 2225-9) et de reconnaissance opérationnelle de ceux-ci par les services départementaux d'incendie et de secours (S.D.I.S.) (article R. 2225-10) ».

C'est dans ce contexte réglementaire que l'équipe municipale a autorisé à l'unanimité le Maire, autorité de police de la commune à prendre les mesures nécessaires pour terminer le réseau de la D.E.C.I. pour les habitations qui n'ont pu pour des raisons techniques bénéficier des bornes incendie installées lors de la réfection du réseau d'eau en 2018. La commission Urbanisme- Infrastructure- Accessibilité s'est emparée du sujet pour porter à bien le projet :

- Trouver les solutions les mieux adaptées pour les habitations qui ne sont encore pas sécurisées contre le risque d'incendie.

- Répondre aux exigences techniques et réglementaires et prévoir l'installation d'une réserve d'eau suffisante pour subvenir aux besoins des pompiers :

- Débit de 60 m³ pendant 2 heures pour une habitation de moins de 250 m² de surface.

- La réserve doit être située à une distance inférieure ou égale à 350 m de l'habitation.

- La réserve doit être à proximité du réseau d'eau pour prévoir son remplissage le cas échéant.

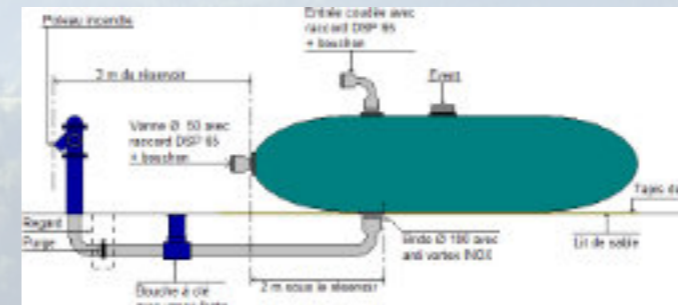
- Le terrassement doit être étudié pour chaque emplacement, ainsi que l'accessibilité pour l'arrivée des camions des pompiers

Les lieux identifiés :

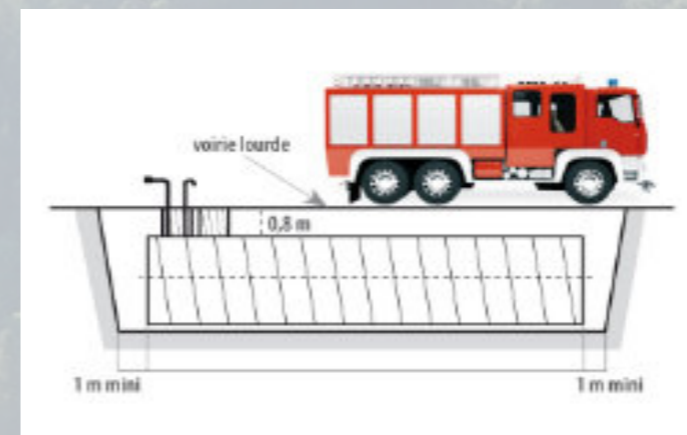
- ◇ La Marche Dessus
- ◇ Le Chardon
- ◇ Tarayenne
- ◇ Le Chalet
- ◇ Le Fioget
- ◇ Le Mont Camille

Le projet est exigeant, il est en cours d'étude et de chiffrage. Les habitants concernés seront consultés par la commission pour recevoir une explication détaillée des solutions à pourvoir.

Solution 1 : Bâche sur terrain nivelé avec pose d'un grillage en périmètre.



Solution 2 : Citerne enterrée avec très peu d'impact visuel.



Le Schéma communal :

Conjointement à ce projet, le Maire, soutenu à l'unanimité par l'équipe municipale, a pris la décision de faire réaliser le schéma communal de défense contre l'incendie (SCDCI) par un prestataire. Le SCDCI constitue une approche individualisée permettant d'identifier les risques, d'optimiser les ressources, et de déterminer les meilleures solutions techniques de D.E.C.I.

Sur la base d'une analyse des risques bâtimentaires d'incendie, le schéma doit permettre au Maire de connaître sur le territoire dont il a la charge :

- L'état de l'existant de la défense incendie.
- Les carences constatées et les priorités d'équipements
- Les évolutions prévisibles des risques (développement de l'urbanisation).

L'expertise du SDIS peut être sollicitée dans le cadre de l'identification des risques et de la détermination des solutions techniques envisagées.

La réalisation de ce schéma est confiée à M. DAVID Eric, prestataire de service spécialiste des réseaux d'eau et d'incendie, assistant technique et administratif des collectivités.

Dans le cadre de la convention signée avec la commune, M. DAVID est chargé de réaliser le schéma communal après avoir réalisé l'analyse des risques, une évaluation de l'état des installations de la D.E.C.I. de Châtelneuf, et une synthèse de proposition de l'arrêté municipal de la D.E.C.I. Il apportera également son expertise pour étudier les propositions et les chiffrages des solutions de travaux pour la mise en conformité de la D.E.C.I. Le montant de sa prestation s'élève à 994 € HT et est budgétée aux dépenses de 2021.

Catherine Poinot

Sources : Règlement départemental de la Défense Extérieure contre l'Incendie du Jura - Référentiel National de la Défense Extérieure contre l'Incendie.

Les boîtes à mots

Depuis début Avril, les boîtes à mots sont installées dans le village. Elles sont destinées aux personnes qui souhaitent écrire pour partager leur émotion du moment, pour offrir des mots à ceux qu'elles connaissent ou pas, qu'elles savent seules ou non... une dizaine de messages ont été réceptionnés et envoyés à la Compagnie du porte plume qui les relaie dans des spectacles de rue qu'elle organise dans le département. Petits spectacles pour créer un tout petit lien d'un instant avec les promeneurs, petites scénettes pour offrir des mots et pour faire sourire les flâneurs !

Nous espérons sincèrement que nos compagnons pourront venir à nous prochainement pour communiquer avec leurs jeux et leur savoir-faire leurs mots inspirés des nôtres... et pourquoi pas pour ceux qui le souhaitent, ne pas vous joindre à eux pour participer au spectacle ?

Rendez-vous le second week-end de Septembre pour fêter Châtelneuf !

Nous avons encore tout l'été pour poursuivre l'écriture des messages à leur faire parvenir ! N'oubliez pas, les boîtes vous attendent, et elles auront toujours une petite place pour recevoir vos mots.

La commune engagée avec les professionnels pour lutter contre l'isolement

Les bénévoles écoutants de l'ADMR

Vous vous sentez seuls, vous souhaitez discuter, vous souhaitez échanger par téléphone avec un bénévole ? **C'est possible** avec les bénévoles écoutants formés et encadrés par l'ADMR. **Les échanges sont confidentiels. C'est GRATUIT**, il suffit de contacter **Laure Girard** pour définir les modalités d'appels (jour, régularité...).

Vous souhaitez devenir un bénévole écoutant de l'ADMR ?

Vous souhaitez être utile à ceux qui vous entourent, vivre une **expérience humaine enrichissante**, partager, faire partie d'une équipe de bénévoles avec lesquels vous échangez sur vos pratiques et développez des compétences et des savoir-faire ?

Contactez **Laure Girard**

Les ateliers du BUS API de l'ADMR

Un lieu d'accueil itinérant

Un lieu aménagé proposant des ateliers d'animation et de prévention

1 à 8 séances individuelles de 45'

GRATUITES pour les + de 60 ans, sur rdv à prendre **directement** auprès de **Solène Rouxel** pour la mise en place d'un atelier.

- Initiation à l'utilisation des outils informatiques (prêt de tablettes).
- Découvrir les bases pour accomplir seul vos démarches en ligne.
- Anticiper pour mieux vivre à domicile.
- Jeux de mémoire, créativité ...

Des Nouvelles et des Bulles

La Compagnie Le Porte Plume

Vous propose des petites touches de **couleurs**, des petites bulles d'air, de liberté pour exister, créer de la poésie dans nos vies, des temps de paroles, de lectures partagées...

- Un rendez-vous téléphonique pour une conversation poétique, insolite ou drôle ? Un petit bout de lecture, le temps d'un poème, une histoire, une chanson...
- Inscription par mail pour les **mardi ou mercredi de 14h00 à 16h00 ou 18h00 à 20h00**
- Un rendez-vous à votre boîte aux lettres ou votre boîte mail, la Compagnie vous écrit.
- Et vous, **Petits et Grands**, si vous aviez envie d'envoyer un petit mot, une parole, une pensée aux artistes pour qu'ils récoltent vos Mots et les relayent à d'autres. Et pourquoi pas venir les jouer à Châtelneuf sous forme de scénettes dès que nous pourrions nous retrouver ?

Vous pouvez les envoyer par mail à la Compagnie ou à la Mairie ou les poster dans les boîtes aux lettres dédiées placées aux abris bus, au bois de Ban et à l'espace Syamout.

Bénévoles écoutants
Laure Girard: 06 84 23 22 96
lgirard@fed39.admr.org
Fédération: 03 84 4726 31

Bus Animation Prévention Information
Solène Rouxel: 06 46 60 55 22
contact.bus-api@fed39.admr.org

Compagnie Le Porte Plume ...
Des Nouvelles et des Bulles:
leporteplume@wanadoo.fr
<https://www.facebook.com/leporte.plume>

Le monument aux morts de Châtelneuf n'est pas très visible. Il faut se rendre dans le cimetière pour le voir. Le cimetière est attenant à l'église. Seuls les petits villages ont conservé ce droit d'enterrer leurs morts à proximité de l'église, les villes ont dû éloigner leurs morts du centre il y a bien longtemps.

C'est une construction modeste. Sur un piédestal de pierre, un livre ouvert en béton est surmonté d'une colonne, elle aussi en béton, elle-même surmontée d'une croix. L'Église avait repris le dessus en 1920. Ce n'est pas le cas partout. Les monuments aux morts dans le cimetière sont même l'exception. C'est qu'il n'y a pas de sépulture sous un monument aux morts. C'est un lieu de mémoire, quelques soient les confessions ou leur absence chez les morts. Les sépultures, lorsqu'il y en a, sont restées sur les champs de batailles, dans des cimetières nationaux ou alors dans des ossuaires. Sauf demande expresse de la famille, mais là aussi c'est plutôt rare.

On a donc à Châtelneuf **six noms gravés** et noircis sur le livre ouvert et précédés de la mention « **morts pour la France** ». La qualité de "mort pour la France" est attribuée aux civils et aux soldats victimes de la guerre ; ainsi, tout au long du conflit, le ministère de la Guerre tint à jour un fichier de tous les soldats honorés de cette mention qui répondait à des critères précis : seules les personnes **décédées entre le 2 août 1914 et le 24 octobre 1919**, morts sur le champ de bataille ou à cause de dommages directement imputables au conflit, étaient susceptibles de la recevoir.

Le ministère des Pensions, fut chargé d'établir, à partir de ce fichier, la liste des « Morts pour la France » de chaque commune et elle fut adressée aux maires.

Cette liste fut établie en 1929 alors que les monuments aux morts ont presque tous été érigés entre 1920 et 1925 ce qui occasionne des manques, puis des rajouts, voire des erreurs. Ici on burine un nom, là on en fait graver un autre, ailleurs on voudrait bien mais il n'y a plus de place... **En principe, les personnes mentionnées sont celles qui sont nées ou résidaient dans la commune au moment de la mobilisation**, mais il peut y avoir des divergences et on se pose la question, doit-on graver celui qui est né dans la commune mais qui n'y habitait plus au moment de la mobilisation ? Doit-on, à l'inverse graver celui qui résidait mais qui n'y était pas né ? C'est ainsi qu'on trouve sur le monument de Châtelneuf **Michaud Louis** pourtant né à Pont du Navoy mais résidant au village au moment de sa mobilisation. Mais ne figure pas **Grandvuiet Louis**, né à Châtelneuf, mais résidant au Vaudioux au moment de sa mobilisation. Son nom est sur le monument du Vaudioux. De même **Philibert Arthur** né à Bonlieu mais résidant à

Châtelneuf, il n'est ni sur le monument de Châtelneuf ni sur celui de Bonlieu (une simple plaque d'ailleurs). Où es-tu Arthur ?

Le monument est sobre également dans ses inscriptions, il n'est fait mention ni d'années de décès, ni de grades, de régiments ou même d'âge du défunt. Ainsi se forge un imaginaire du soldat mort à la guerre de 14-18 : jeune de 20 ans, mort au combat, pourquoi pas Verdun. Or cette guerre longue et mondiale connut des situations extrêmement diverses. Sur les seuls morts de Châtelneuf pas un n'est tombé à Verdun, seuls deux sont morts au combat « tués à l'ennemi ». Car on meurt aussi bien de maladie, c'est le cas de trois d'entre eux : la scarlatine tue à l'hôpital, à Paris dans le 19ème, **Louis Grandvuiet**, le Gouri passé chez les Coquadioux. Et c'est du paludisme, oui du paludisme que meurent **Jules Pellerier** et **Clément Racle**, ce dernier à Châtelneuf alors qu'il était en permission. Il l'avait attrapée en Grèce avec l'armée d'Orient comme son camarade Clément qui n'en n'est pas revenu, il est mort et enterré à bas à Pentalofos, non loin de la frontière albanaise où il se battait contre l'empire ottoman. Le premier avait 25 ans et le deuxième 39.

Tous les hommes ne sont pas mobilisés en même temps mais de façon progressive selon les besoins et le statut du mobilisé. Ceux qui sont nés entre 1891 et 1893, 21 à 23 ans, étaient déjà dans les casernes ; tous les autres qui ont déjà effectué leur service militaire sont des réservistes et ils sont mobilisables au gré de la nation en guerre. Et ceux qui devaient faire leur service à partir de 1914 ont été incorporés directement avec une très brève instruction militaire (nés entre 1894 et 1899). On mobilisa ainsi pendant le conflit tous les hommes qui sont nés depuis 1873 et cela couvre tous les morts de Châtelneuf (les dates

de naissance vont de 1875 à 1896). Si on se fie au recensement de 1911 la commune comptait alors 130 habitants ce qui fait une perte de 5,3% de la population (si l'on compte 7 morts) . Au regard du département c'est une proportion plus élevée puisque le Jura a perdu 3,64% de sa population (3,2% pour la France). C'est un chiffre comparable à celui de la Lozère (5,3%) le département le plus touché.

Châtelneuf n'eut pas la chance de Beuzeville-au-Plain, petite commune de Normandie, qui n'a pas eu à ériger de monument, qui n'a pas eu à se questionner entre le cimetière ou la place communale, qui n'a pas eu à rajouter ou enlever de noms, car aucun de ses habitants n'est mort durant la guerre.

Thierry Pointot



LISTE DES MAIRES de la commune de CHATELNEUF (jura) 2021-1793

Estimations d'après les tables décennales (documents consultables en Mairie)

- ▶ RAGOT Bruno (1957 -) à ce jour - 2020 / 2020-2014 / 2014-2008 ➤ soit 13 ans
- ▶ MOREL Gérard (1945 -) 2008-2002 ➤ soit 6 ans
- ▶ MONNET Gilles (1957-2016) 2001 ➤ soit 1 an
- ▶ TRIBUT Jean (1926-2014) 2001-1995 / 1995-1990 ➤ soit 11 ans
- ▶ WILLMANN Germain (1929-2003) 1983-1989-1990 ➤ soit 6 ans
- ▶ BLONDEAU Émile (1920- 2005) 1982-1977 / 1977-1971 / 1971-1965 / 1965-1959 ➤ soit 23 ans
- ▶ RAGOT André (1887-1969) 1959-1953 / 1953-1949 ➤ soit 10 ans
- ▶ GIRARDOT Roger (1808-1980) 1949-1948 ➤ soit 2 ans
- ▶ MICHAUD Émile (1895-1971) 1945-1947 ➤ soit 3 ans
- ▶ RAGOT André (1887-1969) 1919-1925 / 1925-1929 / 1929-1935 / 1935-1945 ➤ soit 26 ans
- ▶ GIROD Émile (1851-1919) juin 1909-1912 / 1912-1919 ➤ soit 10 ans
- ▶ ARBEL Maurice (1839-1909) 1905- mai 1908 ➤ soit 3 ans
- ▶ PELLERIER Jules (1871-1934) 1900-1904 ➤ soit 4 ans
- ▶ BOURGEOIS Léopold (1852 - 1927) 1898-1900 ➤ soit 2 ans
- ▶ RACLE Ernest (1837 - 1897) 1896 -1897 ➤ soit 1 an
- ▶ GIRARDOT Alphonse (1835 - 1916) 1873 -1880-1884 -1888 -1892-1895 ➤ soit 22 ans
- ▶ BOUSSON Édouard (1830 - 1910) 1871-1872 ➤ soit 2 ans
- ▶ MICHAUD Constant (1814 - 1892) septembre 1865-1866-1870-1871 ➤ soit 6 ans
- ▶ GIRARDOT Claude Pierre (1807 - 1883) novembre 1860- août 1865 ➤ soit 5 ans
- ▶ BLONDEAU Félicien (1822 - 1896) 1857- juillet 1859 ➤ soit 3 ans
- ▶ GRANDVUINET Jean-Étienne (1797 - 1880) octobre 1855-1856 ➤ soit 2 ans
- ▶ GIRARDOT Étienne-Louis (1802 - 1884) 1853- juin 1855 ➤ soit 2 ans
- ▶ MICHAUD François-Xavier (1798 - 1863) décembre 1849 - juin 1852 ➤ soit 3 ans
- ▶ GIRARDOT Étienne-Louis (1802 - 1884) octobre 1848- avril 1849 ➤ soit 1 an
- ▶ GRANDVUINET Jean-Étienne (1797 - 1880) 1843-1846- juin1848 ➤ soit 5 ans
- ▶ GIRARDOT Jean-Pierre (1785 - 1854) 1835-1841-1843 ➤ soit 8 ans
- ▶ BASSAND Claude François (1800 -1858) 1832-1834 ➤ soit 3 ans
- ▶ GIRARDOT Jean-Marie (1787 -1862) 1830-1831 ➤ soit 2 ans
- ▶ GIRARDOT Claude-François (1776 -1834) 1806-1810-1830 ➤ soit 24 ans
- ▶ GIROD Jean-Joseph (1765 -1848) 1802-1806 ➤ soit 4 ans
- ▶ BINAND Pierre-Joseph (1754 -1832) 1801 ➤ soit 1 an
- ▶ GIRARDOT Étienne-Emmanuel (1742 -1822) 1800-1801 ➤ soit 1 an

« Maire » non mentionné, 1er adjoint ou conseiller :

- 1799 LABOURIER Claude Jacques
- 1798 GIRARDOT Jean-Étienne
- 1797 BINAND Pierre-Joseph / GIROD Jean-Joseph
- 1796 GIRARDOT Étienne-Emmanuel
- 1794-1795 RACLE Jacques Joseph
- 1794 (Maire) GIRARDOT Pierre Denis (1750 -1838)
- 1793 GIRARDOT Jean-François, Conseil Général de la commune de Châtelneuf

MÉMOIRES D'AUTRES TOMBES ...

C'est avec une certaine joie, sans dire une vraie excitation que j'ai parcouru les archives municipales (en Mairie) afin de dresser l'inventaire exhaustif des maires de Châtelneuf.

J'ai volontairement matérialisé les siècles qui nous regardent depuis 1793.

A la lecture des documents, on apprend que la charge de maire était assurée très souvent par les paysans surtout au XIX^e siècle . Deux Gardes forestiers officieraient toutefois (Tribut et Arbel).

Cette recherche présente des surprises. Ainsi trouve-t-on la preuve que le monument aux morts 14-18 avait ignoré un certain Arthur PHILIBERT « mort pour la France » à Châtelneuf, mais il n'était pas du village ...

Il n'y eu que des Maires et non de « Mairesse » alors que la fonction de 1^{ère} adjointe est maintenant fréquente depuis les années 80.

Pour les records, c'est André RAGOT le maire le plus longtemps en fonction : près de 36 années entrecoupées par la seconde guerre mondiale. Mais les registres montrent que les 1^{er} adjoints occupaient la tâche tout autant sinon plus longtemps. L'autre record appartient à un certain Claude François GIRARDOT (N°74) dont la tombe signale une fonction hégémonique (30 ans) alors qu'il ne fût Maire que 24 ans mais aussi 1^{er} adjoint ... Un demi-siècle au service des habitants pour un bébé de la révolution française explique peut-être ce qui sociologiquement succède aux crises de l'histoire politique nationale. On notera au passage, la période révolutionnaire comme une direction collégiale des affaires du village mais n'oublions pas que Châtelneuf fût par le passé chef-lieu de Canton !

Cette synthèse historique ne peut que dissimuler d'autres épisodes aussi palpitants et je vous laisserai le soin de déchiffrer les nombreux actes calligraphiques. Notez les fautes syllabiques, le « May » pour le mois de Mai par exemple, les difficultés pour signer les actes, en effet l'instruction publique n'est obligatoire qu'à partir de 1906, époque d'un certain Victor Poupin !

Voilà que cette aventure littéraire m'amène à vous rappeler l'absence de fichier national des inhumations, les décès ne stipulent pas le lieu de repos ... On ne peut que faire des suppositions, sauf confirmation des descendants mais en principe les municipalités ont ce registre.

Aujourd'hui en 2021, la commune de Châtelneuf a décidé de passer à un stade supérieur de sa gestion du cimetière, aussi ai-je la tâche de me pencher sur vos aïeux et de procéder à l'inventaire le plus complet des résidents de notre cimetière. La mise en place des procédures concessionnaires se fait en tentant de garder le maximum d'informations afin d'éviter ce qui se produisait il y a quelques décennies. Ladite procédure se déroulera pendant toute l'année 2021 en espérant contacter l'ensemble des familles titulaires d'une tombe au cimetière. Les tombes sans descendants connus seront considérées comme en état d'abandon et se verront apposer une pancarte d'avertissement aux éventuels descendants. Le cimetière de Châtelneuf est restreint à savoir qu'il n'y a pas de possibilité de l'agrandir d'où les concessions. Aussi j'insiste pour que « les ayants droits » se fassent connaître. La gestion du cimetière est devenue une affaire sérieuse, nous ne trouverons plus un tibia égaré au bord d'une route ou quelques dents vous souriant aux périphéries du village... De nos jours la mort et son suivi représentent un commerce, des techniques variées assurant un prolongement certain de l'au-delà.

Mais que diable a-t-on fait du registre des inhumations ? Les registres paroissiaux pourraient répondre à nos questions.

Quoi qu'il en soit, si le repos des morts ne doit pas se confondre avec oubli, force est de constater que la municipalité semble avoir loupé un train d'initiatives et de Mémoires.

Si erreur vint à l'avenir à être décriée, ce sera au titre des Mémoires d'autres tombes ...

Stéphane Vanno

Claude, ou Ricain comme tout le monde t'appelait,

Tu es né le 21 juillet 1954 à Châtelneuf, tu es le 6^{ème} d'une belle et grande fratrie de 10 enfants.



Très tôt, à l'âge de 11 ans, tu as participé aux travaux de la maison et de la ferme comme beaucoup de tes frères et sœurs suite au décès de ta maman. Tu as terminé tes études en lycée professionnel de Dole, puis exécuté ton service militaire. Tu es revenu à la ferme pour aider ton papa jusqu'à sa mort en 1976, c'est alors que tu as rejoint le cabinet de géomètre Alexandre à Champagnole et ensuite l'entreprise d'équipement grumier Diebolt à Monnet la Ville où tu y finiras ta carrière prématurément.

Avec ses 2 malheurs, tu es un écorché vif. Tu t'es investi dans la vie de ton village, que tu aimais tant, en faisant parti du conseil municipal, tu as également fait parti du club de foot. En 1980, ta fille tant adorée, Aurore, arrive dans ta vie. Tu aimais les choses simples de la vie, la nature, faire du bois avec tes

frères, aller aux champignons avec ton gendre et surtout la pétanque, ta plus grande passion.

En 1971, à 17 ans, tu deviens maître joueur, tu en étais très fier. En 1981, tu gagnes la triplette senior avec Gillou et ton frère de cœur, ton beau-frère Christian. En 2001 tu seras champion doublette seniors avec ton frangin, le Gillou.

La vie n'est pas facile et te le fait savoir.

Déjà quelques signes d'excès font leur apparition mais c'est en 2011 que tout bascule. Tu fais une rupture d'anévrisme aortique qui te fragilise et te retire des terrains de pétanque, 2 ans après, tu passes la main dans la scie circulaire, tu ne retrouves plus l'usage total de ta main, qui te prive petit à petit des parties de boules dans la cour, mais tu resteras vers nous, à nous donner conseil.

Tu avais un grand cœur, toujours prêt à aider ton prochain, tu aimais les gens.

Avec tes neveux et nièces, tu n'étais pas toujours tendre, mais tu avais toujours un regard protecteur. C'était ta façon d'être, tu étais dur mais juste, mais ils pouvaient toujours compter sur toi.

Tu as rejoint les tiens, tes parents, tes frères, Bernard et Gilles mais nous ne t'oublierons jamais.

Aurore Keignaert

La généalogie, phénomène de mode ?

Pour ma part j'ai débuté mes recherches il y a 35 ans, comme pour beaucoup, à la naissance de mon fils. Les moyens de l'époque étaient le courrier, les déplacements dans les mairies et archives départementales et bien sûr la lecture des ouvrages consacrés à la généalogie. (Le guide Marabout de la généalogie était mon livre de chevet !) Depuis, les sites internet des différentes archives se mettent en place et nous facilitent énormément nos investigations.

Je vous propose de partager ici avec vous quelques conseils de base si vos racines vous intéressent :

S'équiper d'un logiciel de généalogie permet de ne pas crouler sous les bouts de papiers après quelques semaines de recherche. Cela évite de s'éparpiller, de rechercher constamment tel ou tel acte ou de faire des petits tableaux à la main. Même les logiciels gratuits vous permettront de commencer sereinement.

Voilà, le temps est venu de lancer ses recherches. Mais, là encore, avant de commencer à consulter les actes dans les archives départementales ou sur internet, il vous faut être en mesure de remonter le temps sur environ 100 ans. Il ne nous est pas permis de consulter tous les actes récents : acte de décès immédiatement consultable et par tous, actes de naissance et de mariage : 75 ans ou 25 ans après le décès de la personne concernée par l'acte (loi n° 2008-696 du 15 juillet 2008), immédiatement si conjoint, ascendants ou descendants.

La Révolution a eu au moins ça de bon : la création des tables décennales qui vous permettront de survoler environ 220 années d'actes d'une commune en quelques minutes. En effet, à partir de 1792, les communes avaient pour obligation de concentrer naissances, mariages, décès et même divorces par tranche de décennies sur des tables ou plus simplement feuillets. Très pratiques, elles vous permettront de retrouver des ancêtres assez rapidement, à condition que vous connaissiez sa commune de naissance, ou celle où il s'y est marié... Une fois la date relevée, il vous sera plus simple de retrouver l'acte recherché.

Il existe différents types d'actes : de naissance, de baptême, de mariage, de décès (ou sépultures) et de divorce. Chacun d'entre eux a son importance pour réussir sa généalogie. Un petit faible pour les actes de mariage car ils concentrent en quelques lignes des données souvent très intéressantes. On peut y découvrir la date et le lieu de naissance des mariés, les noms et prénoms de leurs parents respectifs ainsi que leur adresse. Pas de mariage sans témoins et donc l'apparition d'un oncle, d'un frère ou d'une sœur. Autant d'informations qui vous permettront d'étoffer les branches de votre arbre. On peut également y apprendre si un contrat de mariage a été établi et même savoir si ses ancêtres savaient écrire, ou du moins signer.

Lorsqu'ils sont bien complétés, les recensements et les listes nominatives sont des sources utiles pour avoir la composition de la famille à un moment précis et permettent souvent de débloquent une recherche en donnant les lieux d'origine.

Les registres matricules militaires créés en 1867 (répertoires et fiches) nous donneront des informations sur la totalité du parcours du soldat, ses affectations, grades, unités, ses blessures éventuelles, ses décorations, en y incluant ses différents domiciles et même une description physique, très utile pour pallier le manque de photo.

Concentrez sur une branche, vous allez vous imprégner de cette ascendance, mieux la connaître et par déduction être plus à même de découvrir un lieu de naissance ou de mariage. Nos ancêtres restaient souvent dans un même canton. N'hésitez pas à vous munir d'une carte du canton où vivaient vos ancêtres.

Internet est une vraie révolution pour les généalogistes. Désormais, il vous est possible de consulter de votre domicile des millions d'actes numérisés et vous éviter ainsi de parcourir des centaines de kilomètres. Malheureusement les années des documents consultables en ligne diffèrent en fonction des départements...

Internet, c'est aussi la possibilité de mettre son arbre en ligne grâce à des sites spécialisés gratuits ou non. Il est révolu le temps où chacun conservait ses petites informations dans son petit coin. Les généalogistes aiment partager et leurs publications pourront vous permettre de grands bons en arrière dans le temps. Mais il est fortement conseillé de conforter ces informations trouvées par d'autres, les erreurs sont fréquentes, involontaires, mais la recherche c'est cela aussi ... vérifier, vérifier, vérifier...

Dernier conseil très précieux, armez-vous de patience. Il faut toujours garder l'espoir. Une généalogie n'est jamais finie. Une branche qui sommeille pendant des années peut du jour au lendemain reprendre vie si vous trouvez par hasard une information qui vous permet de remonter le temps.

Afin de pouvoir partager au mieux nos recherches une association, loi 1901, a été créée : « **Généalogie et Histoire de Châtelneuf** ».

N'hésitez pas à nous contacter, nous tenterons humblement de vous aider si c'est possible.

GHC 39300

Pascal Fomine

Contact: ghc39300@gmx.fr

Site internet: <http://ghc39300.free.fr/>

Sport

Sportifs et supporters, à vos calendriers !

Après le passage du Tour de France sur les routes de Châtelneuf en 2020, c'est le Tour de l'Avenir qui pour sa 57^{ème} édition passera sur nos contrées !

Cette édition se déroulera du **vendredi 13 août au 22 août** avec un prologue et 9 étapes.

Le Tour de l'Avenir accueille chaque année les meilleures nations du cyclisme et est considéré comme l'épreuve internationale de référence pour les jeunes coureurs de moins de 23 ans.

Elle rassemble **26 équipes de 6 coureurs, soit 156 coureurs et 200 accompagnateurs.**

Le **jeudi 19 août lors de la 6^{ème} étape de 139.6 km**, entre Champagnole et Septmoncel, le Tour des jeunes coureurs empruntera la route de Châtelneuf !

Toute animation, décoration et belle ambiance sont attendues au rendez-vous pour encourager les coureurs !

Catherine Poinot

TOUR DE L'AVENIR



La Gouriboule vous informe que son concours de pétanque aura lieu le dernier week-end de juillet. (Sous réserve de l'évolution des conditions sanitaires)



L'AMBROISIE PROVOQUE
ALLERGIES, CONJONCTIVITE,
ASTHME, URTICAIRE...

**EN LA DÉTRUISANT,
AGISSONS ENSEMBLE POUR PRÉSERVER
NOTRE SANTÉ**



www.ambroisie.info

Le coin des animaux en 5 questions

Mon compagnon à poils et les tiques

Les tiques tombent des arbres ?

Faux ! Selon l'espèce de tique, le milieu favorable à leur développement n'est pas le même : certaines préfèrent les forêts, d'autres les herbes hautes et prairies ou pour certaines les chenils



Est-ce qu'on retrouve les mêmes tiques sur les chats, les chiens, les vaches ?

Certaines espèces ne touchent que les chiens et chats alors que d'autres peuvent aussi bien toucher les carnivores domestiques que les vaches, les moutons ou les chevaux.



Les tiques sont-elles présentes toute l'année ?

Non, il existe plusieurs espèces de tiques, certaines sont plus présentes autour des 25°C et d'autres lorsque la température est inférieure à 20°C. On retrouve donc un pic au printemps et un à l'automne

Quels sont les risques pour mon chat ou mon chien ?

La piqûre peut être douloureuse mais le plus gros risque est la transmission de bactéries et de parasites destructeurs des globules rouges

Que faire pour mon animal ?

Surveiller l'animal après chaque balade ou quotidiennement pendant les périodes à risque. Utiliser des traitements préventifs : cachets, colliers, pipettes. Il existe un traitement préventif avant la saison de chasse ou un vaccin pour les chiens



Guillaume Blondeau

RECETTES NATURE,

PIERRE ARGILE MAISON :

Nettoyant multi-usages pour la maison
30 g de bicarbonate de soude
50 g de Blanc de Meudon
15 g de savon noir liquide ou de liquide vaisselle
Mélanger au fouet, mettre en pot
Laisser sécher 24 à 48 h.
La pierre d'argile est prête à l'emploi (à utiliser en frottant avec une éponge humide)



NETTOYANT MULTI-USAGES :

125 ml de vinaigre blanc, 65 ml de bicarbonate de soude, 2 l d'eau
Ou 125 ml de lessive maison et 125 ml de cristaux de soude dans 2 l d'eau.
Mélanger tout simplement le vinaigre et le bicarbonate de soude dans l'eau.
Pour parfumer votre intérieur, vous pouvez y ajouter des huiles essentielles (tea tree, citron, mandarine, orange douce) et 1 goutte de menthe poivrée.
Laisser agir quelques minutes le produit avant de frotter.



LESSIVE A LA CENDRE DE BOIS :

Cendre de bois, eau, huiles essentielles (lavande, orange, ...)
Tamiser dans un seau la cendre de bois afin d'éliminer les morceaux de charbon et autres résidus divers.
Verser 2 volumes d'eau bouillante sur un volume de cendres. Bien mélanger et laisser agir pendant 12 heures, en remuant de temps à autre.
Filtrer la cendre et le liquide dans un autre seau. Une fois le liquide passé, on peut le filtrer de nouveau afin d'obtenir un liquide plus raffiné (couleur jaune, voir orangé selon la qualité du bois brûlé).
Ajouter les huiles essentielles de votre choix.



LESSIVE AU SAVON DE MARSEILLE :

3,5 l d'eau, 150 g de savon de Marseille, bicarbonate de soude, 1/2 cc d'huile essentielle de tea tree. Faire bouillir l'eau. Y jeter 150g de savon de Marseille en paillettes ou râper la moitié d'un gros savon de Marseille. Ajouter une poignée de bicarbonate de soude puis répartir dans 2 bidons de lessive liquide vides. Une fois refroidi, le liquide épaissit. Ajouter l'huile essentielle. Pour parfumer votre linge, vous pouvez aussi ajouter une autre huile essentielle (lavande, citron...)



LESSIVE AU LIERRE :

Une activité familiale avec les enfants, ça les amusera d'aller chercher les feuilles de lierre dans la nature. Pourquoi le lierre ? D'où une plante peut laver ? En fait, Le lierre grimpant est une des rares à contenir entre 5 et 8 % de saponines (tensioactifs aux propriétés détergentes et moussantes).



Pour un petit litre de lessive il vous faudra :

Une cinquantaine de feuilles de lierre fraîches et un litre d'eau

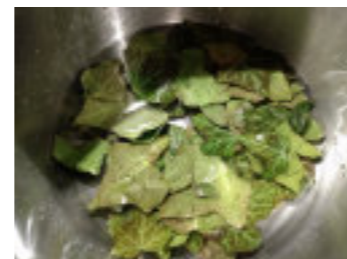
Le matériel :

Des gants (pour froisser le lierre, il peut être irritant pour les peaux sensibles)
Une grande casserole / cocotte, un couvercle, une bouteille ou un récipient pour mettre votre lessive à la fin



La recette de la lessive au lierre :

Après avoir cueilli votre lierre, rincez-le à l'eau froide pour retirer les impuretés. Ensuite froissez vos feuilles de lierre et mettez-les dans votre casserole.
Ajoutez 1L d'eau (ou plus si vous doublez la recette) et mettez le couvercle.



Faire chauffer jusqu'à ébullition et ensuite laissez cuire 15 minutes vos feuilles.
Arrêtez le feu et laissez refroidir tout une nuit toujours avec le couvercle.
Le lendemain, filtrez (j'ai utilisé un morceau d'ancien collant) votre lessive et transférez-la dans votre récipient.



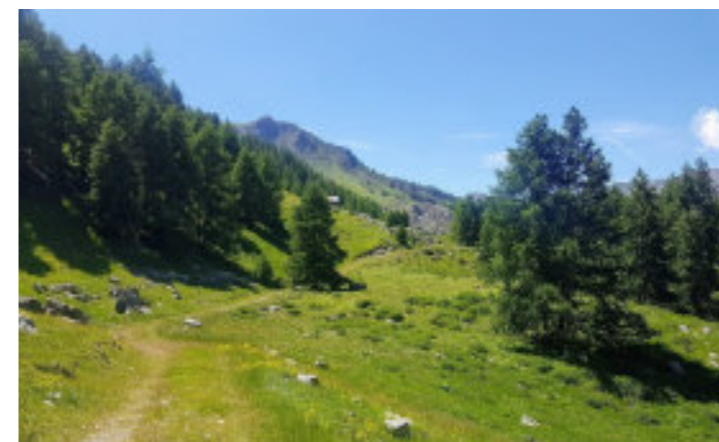
QUELQUES AVIS OU CONSEILS :

Les quantités à utiliser pour laver sont les mêmes qu'avec une autre lessive : pas besoin d'en mettre beaucoup !
Pour filtrer la lessive à la cendre de bois, on peut utiliser de l'essuie tout posé dans un entonnoir mais le mieux est de fabriquer une poche en forme de gros filtre à café dans un tissu de coton assez solide.
Mettez des gants lors de la fabrication de la lessive !
Lave très bien le linge blanc et ne laisse pas de traces sur le linge de couleur.
Pour les tâches difficiles l'utilisation préalable de savon de Marseille en frottant ou d'un détachant spécifique reste nécessaire.

La lessive au lierre peut accentuer les taches jaunes de transpiration donc soit on fait un bain de percarbonate avant lavage, soit on rajoute du percarbonate dans le bac à lessive pour les t-shirts clairs. (Il faut savoir que le percarbonate s'active à 40° et est optimal à 60° donc pas de lessive à 30° avec)

RENDEZ-VOUS DANS LE PROCHAIN BULLETIN POUR DE NOUVELLES RECETTES.

Nathalie Parraud



Proposition de cours de Yoga dans votre commune

Je vous propose la mise en place 1 ou 2 cours d'1h à 1h15 par semaine : le vendredi après-midi et/ou le samedi matin, et /ou selon vos choix en fonction des participants .

Tarif de 8 € / séance.

N'hésitez pas à faire un retour si vous êtes intéressé(e)s :

- ▷ vendredi après midi 13h30-14h30 et ou 15h – 16h
- ▷ samedi matin 10h-11h

Pratiquante de Hatha yoga depuis plus de 15 ans avec l'association APYE de Champagnole, je suis un cursus sur 4 années à l'EFYARA : École de Yoga dirigé par Boris Tatzky lui-même élève de Roger Clerc à Paris et de T.K.V. Desikachar à Chennai (Inde) : qui enseigne le Hatha yoga ou yoga de l'énergie.

C'est un yoga doux, accessible à tous, même si vous avez des petits soucis d'épaules, de genoux, de hanches ... Il est composé d'asanas (postures) pour travailler sur le plan physique, on s'étire, on défait les tensions, on s'assouplit, on tonifie son corps ; ce n'est pas une compétition !!! On est là pour se faire du bien ;-)

Les pranayamas (respirations) pour l'apaisement mental et la relaxation, méditation pour le lâcher-prise. Les bienfaits sont infinis.

Venez expérimenter car l'expérience vaut mieux que les mots.

Contact : yoga.isa.39@gmail.com



Isabelle Marchand

GROUPE SCOLAIRE DU PLATEAU
RUE DE LA LIBERTE
39300 LOULLE - 03/84/51/69/78

INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2021-2022

Vous souhaitez inscrire votre enfant au Groupe Scolaire du Plateau à LOULLE.

Merci de suivre la procédure suivante avant le 6 juillet 2021:

- 1 - adressez vous à votre mairie pour obtenir un dossier d'inscription.
- 2 - complétez et retournez le dossier d'inscription au Sivos du Plateau en prenant rendez-vous :
par mail sivosduplateau301@orange.fr ou par tél au 07/82/61/48/54 (M. GAUTHIER président du SIVOS)
- 3 - prenez contact rapidement avec l'école en téléphonant au 03/84/51/69/78 les lundi, mardi, jeudi ou vendredi de préférence entre 13h et 14h ou entre 16h30 et 17h30 pour programmer une visite

Pour respecter le protocole sanitaire en vigueur, les rendez vous seront réalisés sans « brassage » des familles et dans le respect des gestes barrières. Merci pour votre coopération.

INSCRIPTIONS EN MATERNELLE POUR LA RENTRÉE de SEPTEMBRE 2021

les enfants concernés sont :

- les enfants nés en 2018 qui ne sont pas encore inscrits , ils seront scolarisés en Petite Section.
- les enfants nés en 2019 et qui auront 2 ans révolus au jour de la rentrée : ils seront inscrits en Toute Petite Section (dans la limite des places disponibles).

M. NICOLE



Cartes Avantages Jeunes



La municipalité a renouvelé sa commande pour offrir à toutes les personnes âgées de 0 à 30 ans la carte Avantages Jeunes 2021- 2022. Les personnes seront informées au moment de leur retrait en septembre prochain.

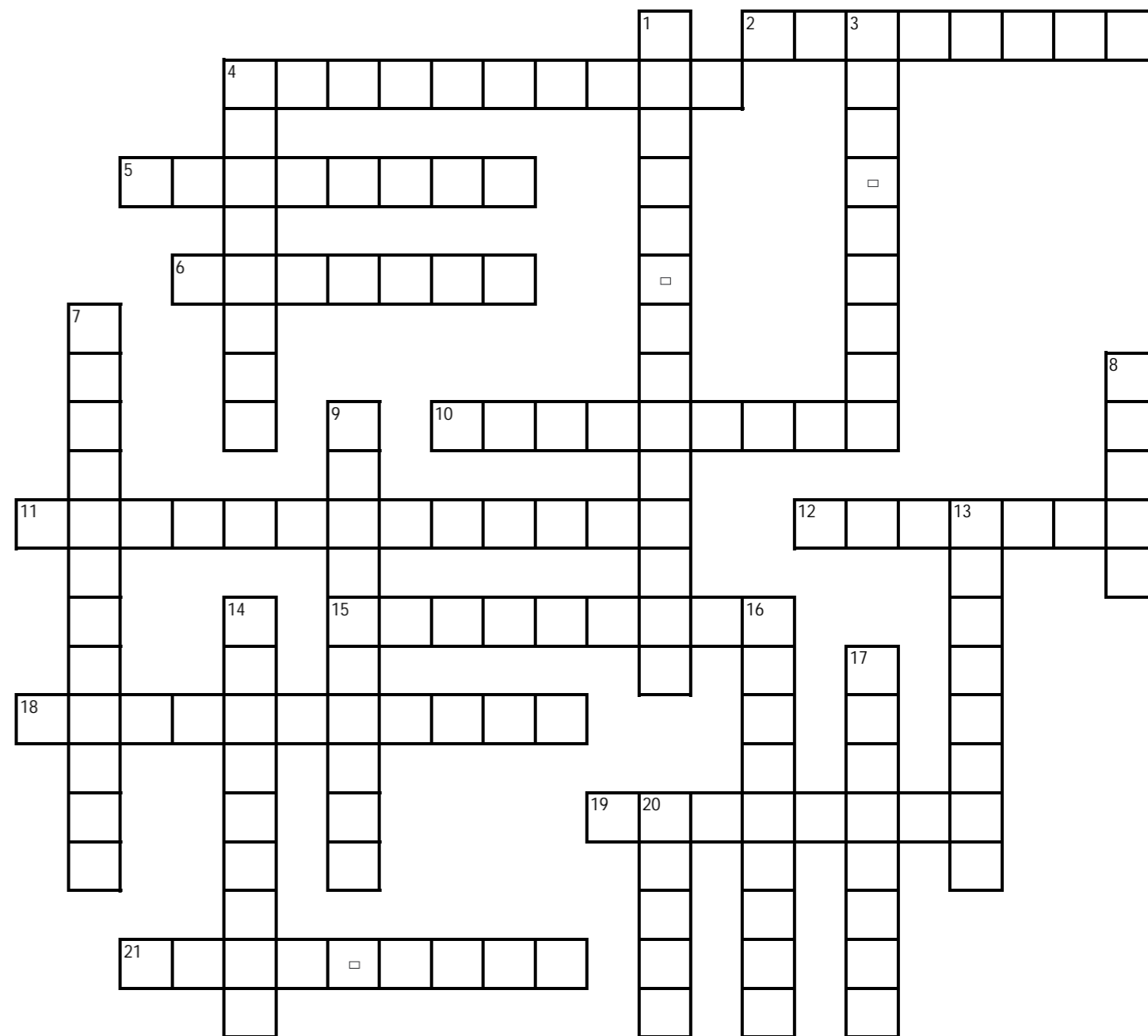
Appel à photos

L'équipe municipale appelle tous les photographes en herbe du village à lui faire parvenir des photographies (1000px de large) **pour alimenter le futur site web de la Commune de Châtelneuf !**

Envois sur le mail de la mairie : chatelneuf.mairie@wanadoo.fr

- Vues du village et ses environs en toutes saisons
- Chemins de randonnées
- Faune et flore locales
- Lac

Gastronomie jurassienne (ou presque !)



Horizontal

2. cépage blanc originaire du Tyrol
4. créé en 1921 par Armand Guy
5. tradition suisse apparue dès le Moyen-Age
6. Gâteau de Ménage
10. à base de fruits secs, de pommes et de noisettes
11. sans elles pas de Comté
12. mousseux de fête
15. éviter les coquilles
18. tartiflette d'ici
19. fée verte
21. 1 463 m d'altitude

Vertical

1. fabriqué et proposé uniquement à Doucier
3. incontournable issu du savagnin
4. bouillabaisse franc-comtoise
7. fromage à pâte fondue
8. AOC depuis 1958 et AOP depuis 1996
9. artisanale fermentée
13. Morchellacées
14. du côté de Fougerolles
16. celles de Morteau ont une IGP
17. bleu- violacé
20. salé et fumé en tuyé

1. petit hérisson 2. savagnin 3. vin jaune 4. pontarlier 4. pochouse 5. raclette 6. touché 7. cancoillotte 8. comté 9. milléfeuille 10. térébraire 11. morchellacées 12. crémant 13. morchellacées 14. gruyère 15. escargots 16. saucisses 17. myrtille 18. morchillotte 19. absinthe 20. brési 21. mont d'or

Pascal Fomine

Vie quotidienne

Quelques rappels de bonnes pratiques pour bien vivre à Châtelneuf

► Les déchets verts :

Les déchets produits par la tonte des pelouses, la taille des haies, les débroussailllements, sont classés parmi les déchets ménagers et **il est strictement interdit de les brûler, y compris dans des incinérateurs individuels** (loi N°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire).

Article 3 de l'arrêté préfectoral portant sur l'interdiction de l'emploi du feu dans le département du Jura :

- Il est interdit à toute personne physique ou morale, en toute période de brûler à l'air libre, en tout lieu, tout type de produits manufacturés, matériaux, matières à l'exception de la combustion pour un type particulier et dans les conditions maîtrisées (barbecues, torches éclairantes ou bougies...)

En revanche les déchets verts sont valorisables et doivent être apportés en déchetterie ou compostés.

Petite astuce : le déchet de la tonte peut être déposé au pied de vos arbustes, fleurs ou légumes pour conserver l'humidité et limiter l'arrosage tout en enrichissant votre production !

Ce qu'il faut savoir :

Le brûlage des déchets verts des activités agricoles et forestières est encadré par la réglementation et est autorisé sous conditions : articles 9 et 13 de l'arrêté préfectoral portant sur l'interdiction de l'emploi du feu dans le département du Jura.

► Utilisation de matériels bruyants :

Pour le bien être de tous : utilisez le matériel de bricolage et de jardinage à moteur bruyant aux heures suivantes :

- Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
- Le samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Le dimanche et jour férié : de 10h à 12h

Arrêté municipal n° 01062020



A savoir en cas d'urgence vitale



Un **défibrillateur cardiaque** a été installé sur le mur de la Mairie.

Prochainement vous serez invités à participer à une formation à son utilisation organisée avec les pompiers.

Catherine Pointot